

N°5

TRAIT D'UNION

MAGAZINE DE LA VILLE DE LANGRES ET DU GRAND LANGRES

ÉTÉ 2017



Nous l'avons attendu,

il est arrivé peu après 14 h ce 6 juillet.

Le long de nos routes, la foule, la chaleur, la ferveur. Nos champs, nos lacs, notre patrimoine, et le sport à l'honneur. Un grand moment de spectacle, de partage et d'émotions.

Un jour exceptionnel.

L
langres

(L)
grandlangres
Communauté de Communes

SOMMAIRE

Cet été Vous allez adorer Aqualangres	3
Patrimoine et paysage Le Site Patrimonial Remarquable du Paysage Langrois	4
Habitat Le Grand Langres vous aide	5
Travaux Les chantiers qui améliorent votre quotidien	6-7
Scolaire Pour la réussite éducative des « petits Grand Langrois »	8-9
Déchets ménagers Apport volontaire dans les Quartiers Neufs	10-11
Environnement Fleurissement	12
Environnement Écopâturage	
Attractivité Les Marchés	13
Enseignement musical L'école de musique déménagement	14
Culture Les expos de l'été	15
Installation Ils ont choisi Langres !	16

LE TOUR MET À L'HONNEUR NOS COMMUNES...

JOLI COUP DE
PROJECTEUR MÉDIATIQUE
SUR NOTRE TERRITOIRE



Cet été, vous allez adorer AQUALANGRES



Aquadouce, Aquafitness, Aquabike

Aquathlon

circuit forme dans l'eau avec vélo, tapis de course, trampoline et haltères.

Structure Gonflable

Solarium extérieur avec transat et parasol.

Mini-Stage natation

apprentissage tout niveau pour les enfants.



aqualangres

Avenue du 21e R.I. - 52200 LANGRES
Tél. accueil 03 25 84 25 10
accueil.aqualangres@grand-langres.fr

Retrouvez-nous sur www.facebook.com/aqualangres
www.grand-langres.fr rubrique Centre Aquatique



LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DU PAYSAGE LANGROIS

Vraiment remarquable !

Ici vous le savez car vous le vivez, le souci de la protection et de la mise en valeur du patrimoine est une réalité de tous les jours. Elle est celle notamment des habitants, agriculteurs, entrepreneurs, institutions de Langres-Cortée, Saints-Geosmes, Hûmes-Jorquenay, Perrancey-les-Vieux-Moulins, Peigney et Champigny- lès-Langres, qui œuvrent chaque jour en faveur du SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE du paysage langrois.

L'ex « AVAP » dont vous suivez depuis plusieurs années la progression a trouvé son nom, sa voie, son règlement, ses valeurs, et est entré en mars dernier dans sa phase concrète après son approbation par les communes membres et le conseil communautaire. Le SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE du paysage langrois, de son nouveau nom, dit ce qu'il va faire, dans un rapport de présentation de ses objectifs et dans le règlement qui définit ses prescriptions. Ces documents ainsi que d'autres de nature graphique, vous diront tout ce que vous voulez savoir sur ce dispositif, son périmètre et ses champs d'action.

Contenu de l'AVAP sur www.grand-langres.fr

Vous le verrez, LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DU PAYSAGE LANGROIS, ce sont des valeurs mais aussi des leviers de développement économique, touristique. Pour un paysage et un patrimoine rayonnants.

OBJECTIF

Le dispositif a pour objectif l'accompagnement des projets des habitants, de développement touristique et économique reposant sur la mise en valeur du patrimoine et l'amélioration des approches urbaines en intégrant les principes de développement durables.

Il convient en effet de guider le plus judicieusement possible le besoin vital de développement des communes sans pénaliser

le patrimoine et l'environnement exceptionnels qui en font à la fois sa richesse et sa spécificité. Valoriser et révéler par une action paysagère le patrimoine majeur et mineur, gérer les entrées de villes, accompagner les expansions commerciales et le bâti social, repenser la vision du paysage végétal, tels sont les enjeux de ce site patrimonial remarquable.

SES CHAMPS D'ACTION

Depuis le 3 avril 2017, seuls les habitants résidant dans le périmètre défini dans Le Site Patrimonial Remarquable du paysage langrois sont concernés par ces règles.

A l'intérieur de ce périmètre, il y a lieu de respecter les règles du Plan Local d'Urbanisme et aussi les prescriptions du Site Patrimonial Remarquable du paysage langrois qui constitue une servitude d'utilité publique.

Tous travaux de construction, de démolition, de déboisement, de plantation, de transformation et de modification de l'aspect des immeubles bâtis et des espaces non bâtis compris dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable du paysage langrois sont soumis à autorisation préalable délivrée par le maire après avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) selon l'article L.642-6 du Code du Patrimoine.

Pour vous accompagner, des visites en présence de M. l'Architecte des Bâtiments de France ont lieu mensuellement.

Contact service urbanisme.

CONTACT

Service urbanisme du
Grand Langres

215 avenue du 21^e RI

52206 LANGRES Cedex

urbanisme@grand-langres.fr

Tél : 03 25 86 86 85

FÉLICITÉS, OU COMMENT LE GRAND LANGRES VOUS AIDE À AMÉLIORER VOTRE HABITAT

HABITAT

Besoin de réaliser des travaux dans votre logement ?

Vous avez un **logement dégradé** ?

Vous avez des factures énergétiques trop élevées ?

De l'humidité dans votre logement ?

Votre logement est **difficile à chauffer** ?

Ou vous avez des **difficultés à remettre en location** votre logement, à réhabiliter votre immeuble ?

Un accompagnement technique et des aides financières sont mobilisables (selon conditions d'éligibilité).

Pour faciliter vos démarches, le Grand Langres a mis en place depuis début 2017 et pour une durée de 6 ans **une opération de revitalisation du centre bourg et de développement du Territoire** dont le cabinet URBANiS sera votre interlocuteur privilégié.

Qui est concerné ?

Les 54 communes du territoire de la Communauté de Communes du Grand Langres et un dispositif renforcé est mis en place sur le quartier historique de Langres.

Quels sont les projets éligibles ?

Peuvent être éligibles aux aides (sous conditions) les projets de rénovation énergétique, d'adaptation de logements pour le maintien à

domicile d'une personne à mobilité réduite ou encore les projets de réhabilitation de logements dégradés. Sur le quartier historique de Langres, d'autres aides peuvent être mobilisées pour le ravalement des façades, la mise en valeur du patrimoine, l'installation d'ascenseur ou encore la rénovation d'un local commercial.

Pour être éligibles, les travaux doivent être réalisés par **des professionnels** et ne doivent pas avoir débuté avant d'avoir eu l'accord de subvention.

En quoi consiste l'accompagnement proposé ?

Le cabinet URBANiS :

- aide les particuliers éligibles au dispositif à définir leur projet,
- leur fait des préconisations de travaux adaptées,
- les accompagne le particulier dans la consultation et le choix des entreprises,
- les **conseille** sur les dispositifs financiers existants à mobiliser,...
- les aide dans la constitution de ses dossiers de demande de subventions auprès de l'Anah et des collectivités (ville, CCGL, Région...).

L'accompagnement est gratuit.

CONTACT

URBANiS

56, avenue du Drapeau
21000 DIJON
dijon@urbanis.fr
Tél. 03 80 71 17 12
du lundi au vendredi
(9h-12h30 / 14h-18h)

PERMANENCE

AU GRAND LANGRES

Avenue du 21^e Régiment
d'Infanterie

Le 1^{er} jeudi du mois
de 15h00 à 18h00

Le 3^e vendredi du mois
de 12h00 à 15h00

Pas de permanences en Août

CESSIONS

10 rue Cardinal MORLOT à LANGRES
ANCIENNE MAISON DE CARACTERE des années 1800
IMMEUBLE COMPOSE de bureaux et vitrine et
d'UN APPARTEMENT DUPLEX au 2^e niveau

Mise en vente :
190 000 euros

Mise en vente :
200 000 euros

12 rue Gambetta à LANGRES
ANCIENNE MAISON DE MAITRE des années 1800
IMMEUBLE sur 3 niveaux avec ascenseur

Visites sur rendez-vous
auprès du service bâtiment de la Ville de Langres :

M. Jean-Jacques KOCH - Tél. : 03 25 86 86 23
Jean-Jacques.koch@Langres.fr

Date limite de réception des offres : lundi 2 octobre 2017 à 12h

LANGRES SOIGNE SON ENTRÉE DE VILLE AVENUE TURENNE



COÛT DE L'OPÉRATION

1 348 000 € TTC

75 400 € à la charge de la Ville de Langres, grâce aux dernières subventions du contrat de site avec l'Etat (suite au départ de la BSMAT), et d'autres subventions de l'Etat, du Département de la Haute-Marne et du GIP52

La rénovation et la requalification de l'entrée de ville avenue Turenne, entre la porte nord de la Citadelle et le carrefour de la Place des États-Unis, est lancée. Fin des travaux prévue en décembre.

Travaux prévus

- Réfection complète des réseaux souterrains et des trottoirs
- Réaménagement des stationnements
- Création de pistes cyclables
- Nouveaux espaces verts y compris changement des arbres par des sujets à l'échelle de l'avenue
- Nouvel éclairage public, plus élégant et économe
- Réfection du parking devant les commerces
- Aménagement d'îlots sur la chaussée pour amélioration de la sécurité à la sortie de la rue Jean Thabourot

EN BREF

RÉAMÉNAGEMENT DE LA VOIE D'ACCÈS À LA PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE DEPUIS LA BELLE ALLÉE

Cette opération consiste à refaire à neuf la voirie et les trottoirs de cette voie, y compris la traversée de l'octroi, en respectant le patrimoine de ce lieu classé Monument Historique (glacis des remparts).

Ainsi les bordures de trottoirs seront en pierre de Buxy, et les revêtements piétons en dalles de Buxy, pavés de grès et sable stabilisé de manière similaire à ceux réalisés place Ziegler.

Montant de l'opération : 280 000 €

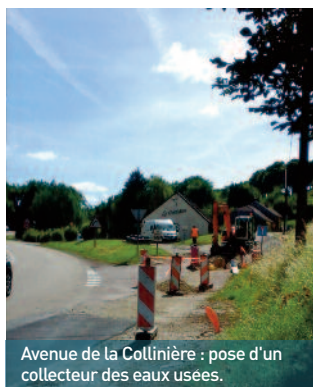
Travaux engagés en juillet pour une durée de 3 mois. Le chantier devrait limiter au maximum les restrictions de circulation, car cette porte est la seule sortie de ville pour les poids lourds et grands véhicules de transport en commun.

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ DU FORUM DE MONTIGNY-LE-ROI

Cette extension de la zone du Forum à Montigny-le-Roi va permettre d'accueillir l'implantation de nouvelles entreprises, au bénéfice du territoire et de l'emploi.

Coût de l'opération : 717 000 € TTC financés grâce à 56% de subventions de l'Etat et du Département, le reste étant à la charge de la Communauté de Communes du Grand Langres, équilibré par la suite grâce aux ventes de terrains.

Travaux engagés début juin pour une durée de 6 mois.



Avenue de la Collinière : pose d'un collecteur des eaux usées.



Brevoines, rue Hubert Gillot : pose d'un collecteur d'eau pluviale et d'une nouvelle conduite d'eau potable.

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE, UN SERVICE CRUCIAL



21 500 menus confectionnés avec soin sont apportés
aux bénéficiaires du portage de repas par
le personnel de l'ADAPAH

PORTAGE DE REPAS

Compétence historique du Grand Langres depuis plus de 18 ans, le service de Portage de repas à domicile s'est étendu depuis le 2 mai dernier à tout le territoire du Grand Langres, dont le nouveau « secteur » du Bassigny. Cette extension a donné lieu lundi 3 juillet à la signature d'une nouvelle convention par Francis GROSJEAN, vice-président du Grand-Langres, et par Évelyne CORREANI, présidente de l'ADAPAH 52, dont des personnels qualifiés se rendent chaque jour au domicile des bénéficiaires.

Le déploiement du service se poursuit 18 ans après sa création, avec l'intégration de nouvelles communes du Bassigny.

Cent bénéficiaires aujourd'hui profitent de ce service devenu crucial pour eux. Mis au point et élaborés par les chefs de cuisine de l'Hôpital de Bourbonne et de l'EHPAD d'Arc-en-Barrois, les 21 500 repas sont préparés «aux petits oignons» : plats traditionnels aux goûts des aînés, équilibre des menus, préférence pour le fait-maison, légumes fraîchement épluchés, produits de saison, agriculture raisonnée, dans la mesure du possible locale, et petits gestes d'attention très appréciés, comme à l'occasion des fêtes qui jalonnent l'année.

Un Cahier des charges précis

Liaison froide offrant toutes les garanties d'hygiène du conditionnement jusqu'à la consommation : un réfrigérateur suffit pour conserver les plats au domicile. Ils peuvent être ensuite réchauffer au bain-marie ou au four à micro-onde.

Composition des repas :

- **Potage** (souvent réservé pour le soir)
- **Entrée** : crudités, légumes cuits, charcuterie, quiche salée froide ou chaude, potage, entrée protidique, entrée féculent ;
- **Plat protidique** : viande, poisson, œufs ;
- **Garnitures** : légumes verts, légumes secs, féculents, céréales ;
- **Produits laitiers** : fromage (en portion individuelle) ou laitages ;
- **Dessert** : fruit frais entier ou en salade, fruit cuit, au sirop, pâtisserie, ou dessert lacté



Une rencontre de Francis GROSJEAN, Vice-président du Grand Langres, avec une bénéficiaire du service, permet d'échanger et d'évaluer la qualité de ce service.

Les « réticences alimentaires » exprimées à l'inscription, sont prises en compte.

Livraison chez les bénéficiaires effectuées par deux équipes de deux personnes de l'ADAPAH, organisme spécialisée des personnes fragilisées par l'âge ou la maladie.

A SAVOIR

Le service de portage de repas à domicile s'adresse aux personnes habitant la Communauté de Communes du Grand Langres qui sont :

- soit des personnes âgées de plus de 60 ans
- ou sont atteintes d'un handicap (sans condition d'âge)
- ou sont malades (sans condition d'âge)
- ou sont convalescentes (sans condition d'âge)

Prix de 9 € par repas (qui comprend également une soupe pour le soir).

INSCRIPTION

Possibilité de télécharger un contrat sur le site internet <http://www.grand-langres.fr/services-aux-habitants/seniors>

ou Renseignements au
03 25 90 45 19

UN CAP, UNE FEUILLE DE ROUTE, DES OBJECTIFS PRÉCIS ET DU CONCRET POUR LA RENTRÉE 2017-2018 DE VOS ENFANTS.

Place au Projet Educatif de Territoire (PET). Dialogue renforcé, accueil des enfants toujours amélioré, temps périscolaire encore enrichi, le Grand Langres qui a désormais compétence sur les écoles depuis le 1^{er} janvier dernier, prépare la rentrée.

Si le transfert de la compétence des communes aux communautés de communes est passé relativement inaperçu depuis le début de l'année, c'est parce que le Grand Langres a reconduit la plupart des pratiques communales jusqu'aux vacances d'été. Mais ces six derniers mois ont été mis à profit par les élus pour dialoguer avec les acteurs de la compétence scolaire : représentants de l'Education Nationale, enseignants, parents d'élèves, membres des associations. Ces élus qui pilotent au quotidien la compétence, la Présidente Marie-José RUEL, le Vice-Président Maurice DARTIER, avec la déléguée communautaire Jocelyne CRESSOT sont en outre disponibles sur rendez-vous, pour quiconque souhaite les rencontrer.

L'épanouissement et la réussite éducative

L'organisation de cette nouvelle compétence pour le Grand Langres et le pilotage du Projet Educatif Territorial sont issus d'un processus éminemment participatif donc, qui a demandé aux acteurs concernés de nombreuses heures de travail et de rencontres. Les contraintes réglementaires, les différences de méthodes de travail d'une école à l'autre, les services scolaires et la journée de l'enfant ont ainsi été passés au crible par le comité de pilotage. Toujours dans le même but, l'épanouissement et la réussite éducative des petits Grand Langrois.

Une dotation unique à l'élève sur tout le territoire

Les fournitures scolaires, les sorties scolaires, les activités diverses et variées au sein des écoles

sont financées par la Communauté de Communes. Une dotation unique à l'élève a été attribuée à chaque école, symbole d'équité sur le territoire. L'investissement des parents d'élèves et des enseignants, localement, et le bénévolat de certains élus, offrent ensuite à certaines écoles la souplesse de proposer des activités supplémentaires aux enfants. Si toutes les écoles sont désormais celles du Grand Langres, chaque école reste unique et garde son identité, à l'image des enfants qui la font vivre et des femmes et des hommes qui œuvrent pour eux.

Une harmonisation des tarifs

Les tarifs des cantines et des différentes activités (garderie, accueils de loisirs) sont harmonisés par palier, sur 3 ans. C'était une obligation légale particulièrement complexe, car il n'existe aucune solution idéale pour que toutes les familles y gagnent. Un principe a fait l'unanimité : celui d'avoir une politique sociale et donc des tarifs qui varient en fonction du quotient familial.

Deux projets de regroupements scolaires en préparation

Deux groupes de travail composés d'élus, d'enseignants et de parents d'élèves réfléchissent aux contours des futures écoles de Neuilly-l'Evêque et de Langres. Il s'agit de projets très attendus car les équipements actuels sont à bout de souffle et plus véritablement adaptés à l'enseignement d'aujourd'hui.

Une nouveauté de cette rentrée pour les parents, l'espace citoyen

Il existe de nombreuses "portes d'entrée" au Grand Langres pour accéder aux services scolaires, et chaque commune dotée d'une école reste le premier interlocuteur des familles car c'est toujours le maire qui a la responsabilité d'inscrire les élèves dans son école.

Grand Langrois bonne école

Les services sont accessibles soit à Langres, soit à Montigny-le-Roi, soit via Internet et un portail citoyen dédié, qui est ouvert aux familles langroises mais qui sera généralisé au territoire du Grand Langres dès le début de l'année prochaine. Simple, gratuit et toujours accessible, ce service en ligne vous permet de gérer les démarches administratives liées aux activités de vos enfants (réservations, factures et règlements). Il vous permet également d'actualiser vos informations personnelles (adresse, téléphone, mail) et vous offre bien d'autres fonctionnalités très pratiques, à découvrir sur

<https://www.espace-famille.net/langres/index.do>



Pour les personnes ne disposant pas d'un ordinateur avec une connexion Internet, plusieurs postes vont être rapidement mis à disposition (sur les horaires d'ouverture) au Pôle Enfance - Jeunesse & Sport 215 Avenue du 21^e RI à Langres, ou à l'antenne de Montigny-le-Roi 27 Avenue de Langres à Val-de-Meuse, ou à la Maison des Services au Public de Rolampont, et encore à l'Hôtel de Ville de Langres.

SEMAINE DE 4 JOURS ?

Le Grand Langres, candidat pour le retour à la semaine de 4 jours

Cette volonté fait un large consensus local, mais nous devons attendre la décision de la direction académique qui étudie la demande. Nous informerons les parents de toute décision qui viendrait modifier l'organisation du temps scolaire.

TOUS EN FÊTE POUR LA SCIENCE !

Un projet pédagogique pour toutes les écoles à l'occasion de la fête de la science.

1 720 ÉLÈVES DE LA MATERNELLE AU CM2, 17 ÉCOLES, 85 CLASSES

ÉCOLE NUMÉRIQUE

Tableaux interactifs et classes mobiles numériques, dès la rentrée pour Is-en-Bassigny, Provençères-sur-Marne, Sarrey, Chauffourt et Saulxures.

CONTACTS

À LANGRES

Pôle Enfance - Jeunesse & Sport
215 avenue du 21^e RI

03 25 84 35 70
service.enfance@grand-langres.fr

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h
sauf le mardi matin
le vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h30

À MONTIGNY-LE-ROI

Antenne de Montigny-le-Roi
27 Avenue de Langres
03 25 88 57 07

antenne.montigny@grand-langres.fr

Du lundi au jeudi de 9h à 12h
et de 14h à 17h
le vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 16h30

Centre d'animation

Rue des Frères Flammarion
03 25 84 67 06

centreamination@ccbassigny.fr

Site Internet du Grand Langres
www.grand-langres.fr



L'APPORT VOLONTAIRE POUR MISER SUR LA QUALITÉ DE SERVICES

LES QUARTIERS NEUFS À LANGRES, PIONNIERS DU GRAND LANGRES

Cet été les 3 000 habitants des Quartiers Neufs à Langres prennent de nouvelles habitudes avec l'apport volontaire, pour une collecte plus économique et plus efficace de leurs déchets ménagers.

Le Grand Langres réorganise sa collecte et supprime les bacs à roulettes aux pieds des immeubles, afin d'opter pour un mode de collecte plébiscité en hyper centre et en zones touristiques.

Les habitants auront à leur disposition, en un seul point, les conteneurs pour le verre, pour le papier et les cartonnettes, pour les emballages en plastique, en métal ou en aluminium, ainsi évidemment que pour leurs sacs poubelle noir. Neufs points mailleront le quartier.

Ce dispositif est susceptible d'être complété l'année prochaine par des composteurs collectifs, initiative déjà menée avec succès chez nos amis Chaumontais.

Courant 2018, une partie des communes du Grand Langres sera également progressivement équipée.

Il s'agit de fournir un nouveau service associé au tri, avec dans les grandes lignes, plus de propreté dans les quartiers – en supprimant les bacs de collecte aux pieds des immeubles – plus d'informations et plus de solutions de tri.

Les usagers verront en outre leur facture diminuer grâce à leurs efforts faits en faveur de l'optimisation de la collecte et de l'amélioration du tri, domaine où la marge de progrès reste importante...

Des enjeux clés pour le Grand Langres, qui œuvre donc en faveur de la maîtrise des coûts et en faveur du tri.

RAPPEL

Depuis novembre 2016, les habitants des quartiers peuvent déposer leurs déchets d'équipements électriques et électroniques dans le local prévu à cet effet au pied du bâtiment des Tilleuls.

lundi 13h30 – 14h30,
mercredi 11h00 – 12h00,
vendredi 10h00 – 11h00.

**L'APPORT
VOLONTAIRE**

Il n'y a pas d'heure
POUR Y PASSER !



LE VRAI DU FAUX

Petit passage en revue des idées reçues et des vérités sur l'apport volontaire, ou comment tester vos connaissances.

Les consignes de tri vont changer FAUX

Les consignes de tri restent les mêmes. Un doute ? Retrouvez le guide du tri distribué dans vos boîtes aux lettres ou sur notre site www.grand-langres.fr

Tous les déchets finissent au même endroit FAUX

Les sacs noirs sont incinérés à Chaumont et l'énergie dégagée produit de l'électricité et de la chaleur. Les autres déchets sont triés et revendus pour être recyclés.

Quand je ne sais pas où mettre un déchet, il vaut mieux le mettre dans le sac noir VRAI

Les erreurs de tri coûtent plus cher que tout le reste, donc en cas de doute, privilégiez le sac noir.

L'accès aux déchetteries est gratuit VRAI

Les déchetteries de Haute-Marne sont accessibles à tous les Haut-Marnais quel que soit leur lieu de résidence, et cela gratuitement. Les professionnels peuvent y accéder, mais ils payent des bons de dépôt. Le coût des déchetteries fait partie de la redevance payée annuellement par les habitants.

Avec l'apport volontaire, je devrai aller à l'endroit qui m'aura été indiqué FAUX

Tous les points sont accessibles à tous les habitants du Grand Langres.

Je dois déposer mes déchets en sac dans les containers FAUX

Pour les déchets recyclables (papiers, cartonnets, emballage), plus de sac, je les dépose directement en vrac dans les containers.

VRAI

Pour les déchets ménagers résiduels, je les dépose en sac, pour des questions d'hygiène.

L'apport volontaire va encourager les dépôts sauvages FAUX

La CCGL ne pourra pas empêcher toutes les incivilités, mais la police intercommunale s'attachera à les verbaliser.

La facture ne varie pas en fonction du poids des déchets déposés, il n'y a donc pas de raison objective de cacher ses déchets dans un coin, si ce n'est par malveillance.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

contactez le service déchets ménagers 03 25 87 77 77
ordures.menageres@grand-langres.fr



FLEURISSEMENT

MILLE ET UNE FLEURS* POUR LANGRES

Véritable atout pour l'embellissement de la ville, le fleurissement peut également permettre de pratiquer un développement responsable et novateur. C'est le choix que fait Langres avec une terre moins gourmande en eau et une démarche zéro pesticide.

Cette année, après les 3 050 bulbes de printemps, ce sont *4 635 plants – pour être exact – mis en terre pour le fleurissement estival.

Langres a par ailleurs choisi depuis plusieurs années la pratique d'un développement responsable, avec l'abandon des pesticides, afin de préserver la nature et la santé de tous, jardiniers et habitants, et la réduction de l'arrosage, pour sauvegarder la ressource en eau. Sur ce point exemplaire, sachez que la ville arrose avec l'eau de pluie collectée dans les cuves sous-terraines

des casernes. Les pompes immergées de la ville permettent un chargement des camions cuves en direct. En outre la fréquence de l'arrosage reste faible, grâce à l'utilisation de petits éléments en terre qui se transforment avec le temps en gelée hydratante, pour un arrosage prolongé.

Mode de fleurissement durable, gestion raisonnée, bulbes replantés d'une année sur l'autre, respect de la biodiversité, et "zéro phyto". Bravo. Ce dernier effort peut être aussi celui de chaque Langrois.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2017

On le sait certains Langrois ont particulièrement la main verte. Ceux qui habitent des maisons avec jardin, maisons individuelles, logements collectifs, mais aussi les responsables de commerces, hôtels, restaurants, cafés, dont les efforts de fleurissement étaient visibles de la rue, concouraient chacun dans leur catégorie pour leur talent et le fleurissement tout particulier de leurs fenêtres, murs, balcons, terrasses.

Le 4 juillet, le jury présidé par Madame le Maire a rendu son verdict.

La diversité des végétaux, couleurs, harmonie et qualité de l'entretien, le caractère durable du fleurissement, le cadre de vie général, l'entretien des abords, la mise en valeur du bâti, la qualité des supports, l'originalité de l'ensemble, ont été récompensés.

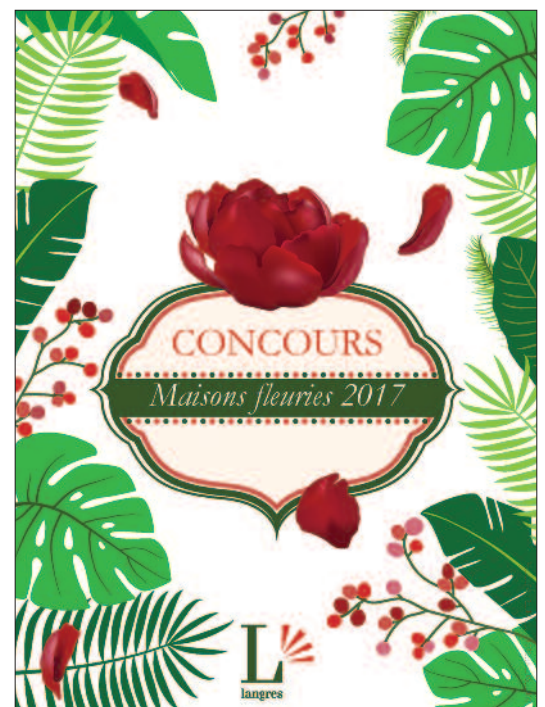
LES RÉCOMPENSÉS

Maison coup de cœur
pour André GEORGES
Balcons fleuris
pour Josette BOTTIGLIRI et
Vital BRE

Maison avec terrasse
pour Monique WILLER et
Serge MENIÈRE

**Maison avec décor floral sur
la voie publique**
pour Régine TRION et
Francine BADET

**Maison avec jardin très
visible de la rue**
pour Monique ARNOUT et
Françoise GIARD





LES BREBIS DÉBROUSSAILLEUSES

L'éco pâturage remet à jour une pratique ancestrale de gestion écologique des espaces verts. A Langres depuis le 24 avril, 30 solognotes, du nom de la race de ces brebis tondeuses, ont fait leur apparition dans le paysage des pâtures langroises. Après le champ des

Sœurs, puis un pâturage vers le parking Sous-Bie, les brebis poursuivront leurs rotations tout au long de l'année. Deux bergers de l'entreprise Entrin 52 œuvrent pour la Ville au bon fonctionnement de ce dispositif, dans lequel 300 collectivités environ en France, se sont engagées.



LE MARCHÉ DE LANGRES PREND SES QUARTIERS D'ÉTÉ !

Depuis le vendredi 7 juillet 2017, le marché hebdomadaire de Langres s'est installé dans la magie de la Promenade Blanchefontaine.

Vous n'aurez pas à changer vos habitudes durant l'été, et pourrez continuer de vous garer sur le parking Bel Air pour accéder ensuite aussi bien au marché qu'à l'offre commerciale du centre-ville de Langres.

Plus de 50 commerçants sont installés sur le marché en été, avec légumes de saison, crèmerie, poissonnerie, farine et pains, viandes locales, fromages, produits issus de l'agriculture biologique, miels, ... Vous trouverez aussi des vêtements, des chaussures, des accessoires de mode, de la vannerie artisanale et contemporaine, et d'autres objets insolites.

Le marché s'installera à nouveau Boulevard de Lattre de Tassigny après l'été.

Retrouvez également les marchés Made in Pays de Langres

Sur la Place Diderot tous les jeudis de juillet et août, de 16h à 20h

- Plus de 25 producteurs locaux présents à chaque rendez-vous,
- La Place du jeu : accès gratuit pour toute la famille à plusieurs jeux géants de la Boutique des Chats perchés, avec l'association Res Ludum
- L'animation musicale du marché par des associations ou des artistes locaux
- Les terrasses de la Place Diderot





A la rentrée et en attendant un projet futur, l'École municipale de musique – E.M.M.L. pour les intimes – intègre pour quelques années de nouveaux locaux. Ses 300 élèves retrouveront le chemin de l'école le 1^{er} septembre. Ceux, qui voudraient les rejoindre, peuvent toujours s'inscrire. Tour d'horizon et infos pratiques pour une rentrée musicale réussie.

La nouvelle école de musique se répartit sur trois locaux en un seul site, au croisement de l'avenue Turenne et de la rue Jean Thabourot, à proximité de la chapelle Nazareth et du tennis-club.

Le premier est une maison qui abritait l'ancien siège du Grand Langres (en face de la gendarmerie) ; le deuxième l'ex Direction Départementale du Territoire, juste derrière la maison précitée. Ces deux-là regrouperont les cours de musique et l'administration.

Le troisième, à 200 m vers les casernes, connu sous le nom de foyer Fernandel, sera aménagé en auditorium et ouvert dès le mois d'octobre.

Une école de musique accessible à tous et à tout âge

A savoir, pour tous ceux qui ne la connaissent pas encore, l'école de musique pratique des tarifs adaptés aux revenus des familles et donc accessibles. Sachez également que les inscriptions sont possibles tout au long de l'année. Dès l'âge de 4 ans, on peut se sensibiliser à la musique au moyen d'ateliers ludiques d'éveil.

A partir de 7 ans (et jusqu'à plus de 80 ans pour certains élèves aujourd'hui), des cours d'instrument ou d'ensemble contribuent à la formation des élèves et permettent l'organisation de 70 concerts ou auditions et près de 40 projets par an (chiffres de 2015-16).

Un grand choix d'activités individuelles ou collectives est proposé surtout hors temps scolaire, tout au long de la semaine, et naturellement les mercredis après-midi, où l'on enregistre un pic de notes.

Une école très ouverte à travers des projets avec les écoles langroises et avec la maison de retraite

L'E.M.M.L. compte jusqu'à 300 inscriptions par an, mais son activité s'est considérablement étendue sur les écoles langroises avec quelque 400 élèves supplémentaires concernés par des séances hebdomadaires dans les écoles maternelles et élémentaires.



L'intégration récente de l'E.M.M.L. notamment dans le dispositif des Nouvelles Activités Périscolaires a contribué à la création d'un orchestre à l'école qui s'intègre dans les projets de l'école de musique.

L'E.M.M.L. travaille aussi avec l'EHPAD de Langres au travers d'activités régulières et de petits spectacles en liaison avec les écoles.

12 instruments enseignés

Basse électrique • Batterie • Clarinette • Flûte traversière • Guitare classique • Guitare électrique • Orgue • Piano • Saxophone • Trompette et trombone • Violon

8 ensembles ou ateliers

Ensemble guitare

Ensembles de cordes

Ateliers percussions

Accessibles dès l'âge de 8 ans. Travail de la polyrythmie, montage de nombreux projets avec percussions afro-cubaines.

Ensemble musique de chambre

Pour aborder des répertoires classiques.

Ateliers musiques actuelles

Répertoire des musiques électriques d'aujourd'hui, création par les élèves, travail d'improvisation, etc.

Ateliers jazz

Elaboration de répertoires de jazz moderne, classique et de styles associés (latin, fusion, world music). Approche de l'harmonie jazz, perfectionnement de l'improvisation.

Atelier rhythm'n blues

Style américain des années 50 à 70 qui retrouve un engouement particulier aujourd'hui. Cet atelier est plutôt ouvert aux instrumentistes à vents, mais aussi aux autres.

Atelier rhythm'n blues junior

Pour les plus petits et quelques grands qui les accompagnent pour les guider dans leurs premiers pas musicaux.

INFOS PRATIQUES

Retrouvez les activités, les modalités d'inscription, les tarifs mais aussi les concerts et les projets sur <http://ecolemusiquelangres.blogspot.fr>

Ecole Municipale de Musique de Langres :
03 25 87 04 17
mail : ecole.musique.langres@wanadoo.fr



LA PRÉSENCE AMÉRICAINE À LANGRES

CULTURE

DANS LA SÉRIE D'EXPOSITIONS LAISSEZ-VOUS CONTER 14-18 : LANGRES EN GUERRE

Lorsque les Américains entrent en guerre en 1917, ils ne sont pas préparés à s'engager dans un conflit enlisé depuis plus de 3 ans dans les tranchées. Habités à la guerre de mouvement et aux armes traditionnelles, les "Doughboys" doivent se former s'ils veulent pouvoir participer efficacement à la bataille. Afin de donner à ses hommes toutes les chances de mener jeu égal avec les alliés, le général Pershing, depuis son quartier général de Chaumont, décide d'installer en Haute-Marne, et plus particulièrement à Langres, les écoles de l'armée américaine.

Les premiers officiers arrivent aux mois d'octobre

et novembre 1917 pour organiser les cours dans les différentes écoles spécialisées. Jusqu'à leur clôture, elles forment plusieurs dizaines de milliers de soldats américains qui ont parfois bien du mal à supporter la vie langroise.

Véritable révolution démographique et culturelle, la présence américaine dans la cité est aujourd'hui insuffisamment connue.

A travers la présentation de documents d'époque, d'objets, de films inédits et de photos, le service Patrimoine propose de remédier en partie à cet oubli, et de rendre ainsi hommage à l'engagement des Américains.



INFOS PRATIQUES

Salle Colson

(Jardin de la Maison des Lumières)

Du 13 mai au 8 octobre 2017

du mardi au dimanche de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Entrée libre, tous publics

Renseignements :
Service Patrimoine
03 25 86 86 20

patrimoine@langres.fr

AU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE

EXPOSITION : FIGURES DE L'APOCALYPSE L'ARTISTE FRÉDÉRIC VOISIN REVISITE L'ŒUVRE DU GRAVEUR LANGROIS JEAN DUVET

Confrontation étonnante et détonante sur un même thème, c'est le propos de cette exposition qui rapproche deux graveurs autour de l'illustration d'un célèbre texte de la Bible, l'*Apocalypse* de Jean de Patmos. 450 ans les séparent, pourtant on retrouve côte à côte les œuvres de l'artiste contemporain rémois Frédéric Voisin et celles de Jean Duvet, célèbre graveur langrois de la Renaissance.

Installé à Reims et travaillant la gravure sur linoléum, Frédéric Voisin crée des images fortes, aux lignes expressives, aux noirs profonds, aux couleurs denses. Dans son illustration de l'Apocalypse, la série est le support d'un univers fantastique au-delà du récit biblique. La maîtrise technique dont l'artiste fait preuve ainsi que la richesse de son répertoire dialoguent ici parfaitement avec les estampes de Jean Duvet, l'un des premiers graveurs au burin français.

Également dans l'exposition et plus spécialement pour les enfants, l'univers de Frédéric Voisin est peuplé de ses Ugly Monsters, petits monstres tour à tour amusants ou inquiétants. Ces

créatures, dont les noms sont autant de clins d'œil au cinéma, à la musique rock ou aux séries télé, évoluent dans une galaxie directement héritée de la tradition des comics de science-fiction.



ATELIERS ENFANTS

Pendant l'exposition, les musées vous proposent des ateliers pour enfants de 7 à 11ans, "Monstres fantastiques".

Bêtes fantastiques, créatures intergalactiques, monstres bizarroïdes...

Mercredi 26 juillet 2017 à 14h30

Mercredi 2 août 2017 à 14h30

Samedi 5 août 2017 à 14h30

EXPOSITION

jusqu'au 9 octobre 2017

Du mercredi au lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Accès à l'exposition compris dans le billet d'entrée du musée

Ateliers enfants sur réservation, selon tarifs en vigueur

03 25 86 86 86
www.musees-langres.fr
musees@langres.fr

ILS ONT CHOISI LANGRES

INSTALLATION

Manon RAILLARD
dans son *Atelier-boutique*
Magasin de créations de couture
Made in Pays de Langres
21 rue Jean Roussat
www.manonraillard.fr
06 72 31 68 43
 **Manon Raillard**

Suite au succès de sa boutique de couture et de confection à Prauthoy, Manon RAILLARD s'est installée dans la ville de Langres où elle rêvait de travailler en centre-ville. Dans son atelier, elle vous propose couture, retouches, création de vêtements sur-mesure, robes de cocktail et de mariée, vêtements pour enfant, mercerie créative, vente de tissu de marque. Ses créations sont uniques. Manon Raillard propose aussi des cours de couture. Bienvenue à elle.